

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3802

commission principale : développement économique

objet : **Projet Culture 2000 - Opération-pilote de restauration d'une maison coloniale à Porto-Novo**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est engagée dans une politique de coopération décentralisée avec Porto-Novo au Bénin depuis 1998. La deuxième convention de coopération, signée le 7 décembre 2004 pour les trois années 2005-2006-2007, porte entre autre sur l'élaboration du dossier de candidature Unesco avec l'expertise de la ville de Lyon, riche de son expérience dans le domaine. Les collectivités concernées travaillent depuis cette date sur ce projet qui pose également les questions du projet urbain de Porto Novo, du plan de gestion du site patrimonial et du processus de restauration.

Si cette démarche Unesco, exemplaire pour une capitale africaine, contribue à la reconnaissance du patrimoine urbain, elle n'a, en revanche, pas vocation à conduire la phase d'action opérationnelle.

C'est pourquoi la Communauté urbaine a accepté le projet européen porté par le bureau d'étude belge Cooparch-RU en collaboration avec la société Culture Lab spécialisée en gestion de projets culturels européens. Ce projet intitulé : L'architecture coloniale, une identité à partager a été sélectionné par la Commission européenne pour bénéficier d'un financement. Outre la Communauté urbaine, les partenaires retenus sont :

- l'École du patrimoine africain (EPA) à Porto Novo au Bénin,
- le musée national à Lubumbashi (Congo RDC),
- l'université de Nicolas Copernic (faculté des beaux-arts Institut des monuments et de la conservation) à Torun (Pologne),
- l'Institut supérieur d'architecture de la communauté française La Cambre à Bruxelles (Belgique),
- l'association culturelle italienne *Associazione Giovanni Secco Suardo* à Lurano (Italie),
- l'organisme non gouvernemental (ONG) italien *Ricerca e Cooperazione* à Roma (Italie).

Dans le cadre de ce programme, la Communauté urbaine, en liaison directe avec la ville de Porto Novo, se propose d'expérimenter une opération-pilote pour la restauration d'une maison coloniale et son aménagement en Maison du patrimoine et du tourisme et contribue à l'élaboration du projet et du programme de travail suivant :

- le projet :

- . recherche de la maison à restaurer (maison Migan identifiée à ce jour),
- . définition du programme de travaux et des actions de formation des acteurs,
- . définition du programme de la Maison du patrimoine et du tourisme,
- . définition du programme de sensibilisation des habitants,
- . suivi de la phase opérationnelle,
- . synthèse de l'action et évaluation des résultats,
- . séminaire de restitution et élaboration du document de référence,
- . transfert d'expérience ;

- le programme :

- . des réunions plénières : à Bruxelles en octobre 2006, à Porto Novo en février et septembre 2007 (3 x 1 jour),
- . un atelier scientifique : à Bruxelles en octobre 2006 (1 jour),
- . des conférences et une table ronde : à Bruxelles en octobre 2006 (une en fin d'après-midi et en soirée),
- . la restauration de la Maison du patrimoine et du tourisme : durant toute l'année d'éligibilité du projet à Porto Novo,
- . une étude de programmation du contenu de la Maison du patrimoine : en février 2007, à Porto Novo,
- . des actions de formation de jeunes professionnels à Porto Novo,
- . une organisation d'un colloque et une table ronde de clôture du projet Culture 2000 : à Porto Novo en septembre 2007, préparation du colloque en avril août 2007,
- . la publication et la diffusion d'un document de synthèse des résultats du projet : à Porto Novo en septembre 2007 ;

- la durée :

Le projet dure une année, du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 ;

- le budget :

a) - les dépenses

Libellé	Montant (en €)
personnel administratif et coordination	39 200
frais généraux	10 000
frais de voyage et de séjour	9 400
frais de production, de communication et de diffusion	24 500
frais liés aux conférences, séminaires et réunions	25 575
frais divers (dont la restauration du patrimoine)	181 325
total	290 000

b) - les recettes

Libellé	Montant (en €)
Cooparch-RU Scrl-Belgique	40 000
Communauté urbaine-France	20 000
Ricerca & Cooperazione-Italie	25 000
Institut supérieur d'architecture La Cambre-Belgique	30 000
Université de Torun-Pologne	15 000
Associazione Giovanni Secco Suardo	15 000
subvention allouée par la Commission européenne	145 000
total	290 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine au projet européen Culture 2000,

b) - le budget prévisionnel de ce projet pour la partie incombant à la Communauté urbaine, pour un montant total de 20 000 € en dépenses .

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec les partenaires .

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et 2007 - compte 606 320 - fonction 04 .

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,